



VILLE DE SAINT-JEAN-LE-BLANC

BUDGET PRIMITIF 2020

BUDGET PRINCIPAL

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Conseil municipal du 24 juillet 2020

1. Le cadre général du budget.

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre. Antériorité.

En temps habituel, le budget doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il s'applique ou jusqu'au 30 avril des années de renouvellement des organes délibérants, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Cependant, l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales, afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, reporte cette date limite au 31 juillet 2020.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à améliorer le patrimoine et à préparer l'avenir.

Ce budget prend en compte l'impact de la crise sanitaire notamment sur les recettes de fonctionnement, ainsi que les premières orientations de la nouvelle équipe municipale :

- le maintien des taux d'imposition votés en 2019 (maintenus depuis 2003),
- la baisse du tarif « restauration scolaire » : 2 € au lieu de
- la suppression de certains projets d'investissement de l'équipe municipale sortante.

Le débat sur les orientations budgétaires a rappelé dans quel environnement financier et institutionnel a été préparé le budget primitif 2020.

2. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies (locations, recettes périscolaires, recettes de la crèche et de la halte-garderie, de l'école de musique...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux subventions, et au résultat de l'exercice 2019.

Les recettes de fonctionnement 2020 s'élèvent à **11 241 868,49 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, l'entretien et la consommation des bâtiments

communaux, les subventions versées aux associations, les salaires du personnel municipal, les indemnités des élus et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2020 s'élèvent à **11 241 989,49 €**.

b) Les recettes de fonctionnement

[Vue d'ensemble et structure des recettes de fonctionnement.](#)

Chapitre	Montant du BP	Structure
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	27 100,00	0,24%
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	938 109,00	8,34%
73 - IMPOTS ET TAXES	5 423 478,00	48,24%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 544 075,00	13,73%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	203 768,00	1,81%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	8 136 530,00	72,38%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 310,00	0,19%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS EXCEDENT	8 157 840,00	72,57%
002 - EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	3 083 388,49	27,43%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 241 228,49	99,99%
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	761,00	0,01%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	761,00	0,01%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 241 989,49	100,00%

La structure des recettes met en exergue le poids des impôts et taxes.

[La reprise de l'excédent de fonctionnement \(compte 002\)](#)

FONCTIONNEMENT	2019
Recettes de fonctionnement réalisées de l'exercice (avant résultat reporté (002))	8 709 520,12
Dépenses de fonctionnement réalisées	7 099 400,39
Résultat de fonctionnement de l'exercice (excédent)	1 610 119,73
Excédent de fonctionnement reporté à la clôture de l'exercice n-1 (002)*	2 172 028,51
Résultat global de fonctionnement à la clôture de l'exercice	3 782 148,24

INVESTISSEMENT	2019
Recettes d'investissement réalisées sur l'exercice (<i>hors excédent d'investissement reporté (001)</i>)	2 838 822,47
<i>dont résultat de fonctionnement affecté à l'investissement (compte 1068)</i>	
<i>dont recettes de l'exercice</i>	
Dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice	2 021 306,40
Résultat d'investissement de l'exercice (si déficit " - "si excédent "rien")	817 516,07
Excédent ou déficit d'investissement reporté à la clôture N- 1 (001)*	-759 542,15
Résultat global d'investissement à la clôture de N	57 973,92

RESULTAT FINAL DE CLOTURE N (fonctionnement + investissement) 3 840 122,16

	2019
REPORTS D'INVESTISSEMENT (RESTES A REALISER) - RECETTES	140 198,00
REPORTS D'INVESTISSEMENT (RESTES A REALISER) - DEPENSES	896 931,67
SOLDE SUR REPORTS	-756 733,67

RESULTAT FINAL NET 3 083 388,49

 **Les atténuations de charges - chapitre 013 :**

Elles correspondent :

- aux avoirs sur factures.
- aux remboursements d'indemnités journalières.

 **Les produits des services - chapitre 70 :**

Ils sont composés :

- Des concessions cimetièrè ;
- Des redevances des services à caractère culturel et sportif : école de musique, arts plastiques théâtre et danse. Les redevances des services à caractère social : crèche et halte-garderie ; les redevances des services périscolaires : garderies, études surveillées et restaurant scolaire et le Centre de Loisirs sans Hébergement (CLSH).
- Du remboursement par ORLEANS METROPOLE des achats prévus pour l'entretien des espaces verts à hauteur de 64 %.
- Des remboursements dus à la commune au titre des mises à dispositions de son personnel :
 - au CCAS
 - au SIBAF

Impôts et taxes (chapitre 73)

On trouve principalement dans ce chapitre :

- Le produit des contributions directes (taxes foncières et taxes d'habitation) ;
- La dotation de solidarité communautaire
- La taxe sur l'électricité
- La taxe sur les emplacements publicitaires
- La taxe additionnelle aux droits de mutation

Dotations et participations (chapitre 74)

On retrouve dans ce chapitre :

- La Dotation Globale de Fonctionnement
- La subvention du Département : école de musique, l'atelier de pratique artistique, l'exposition municipale au château et une pièce de théâtre.
- Les participations des communes concernant les élèves hors communes scolarisés à Saint-Jean-le-Blanc
- Les prestations CAF relatives au CLSH, la crèche, la halte-garderie et le RAM.
- Les compensations de l'Etat au titre des exonérations des taxes foncières et taxes d'habitation.
- Le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle, le FCTVA sur les dépenses d'entretien de bâtiments publics et de voirie.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :

Les recettes de ce chapitre les loyers et les locations de salles.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) :

Les produits exceptionnels sont constitués des remboursements effectués principalement par le SIBAF pour les dépenses d'électricité et de téléphone du Bassin d'Apprentissage incluses dans le marché de la commune.

Les recettes d'ordre

Les inscriptions du chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections correspondent aux amortissements des subventions reçues (subventions reçues pour l'achat d'instrument de musique).

C'est également sur ce chapitre qu'est inscrit le montant des travaux en régie transféré en investissement. **Cette inscription n'est possible qu'en fin d'année après la réalisation des travaux. Elle fera donc l'objet d'une décision modificative à la fin de l'année.**

c) Les dépenses de fonctionnement

Vue d'ensemble et structure des dépenses de fonctionnement.

Chapitre	Montant du BP	Structure
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 397 514,00	21,33%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 221 032,00	37,55%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	162 217,00	1,44%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	544 397,00	4,84%
66 - CHARGES FINANCIERES	5 500,00	0,05%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00	0,27%
DEPENSES REELLES HORS DEPENSES IMPREVUES	7 360 660,00	65,47%
022 - DEPENSES IMPREVUES	530 000,49	4,71%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 890 660,49	70,19%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 046 363,00	27,10%
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	304 966,00	2,71%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	3 351 329,00	29,81%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 241 989,49	100,00%

Charges à caractère général (chapitre 011) :

- Elles concernent tous les achats et prestations de service récurrentes qui permettent de faire fonctionner la collectivité au quotidien

Charges de personnel (chapitre 012)

La prévision prend en compte les mesures générales (augmentation du SMIC, gel du point d'indice de la Fonction Publique depuis le 01/12/2017), les charges patronales, le régime indemnitaire.

Atténuation de produits (chapitre 014)

Ce chapitre concerne :

- Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), instauré en 2012
- La pénalité SRU relative au manque de logements sociaux. : compte tenu des dépenses réalisées par la collectivité pour répondre à l'obligation de l'article 55 de la loi SRU
- L'attribution de compensation négative de 72 043 € à verser à Orléans Métropole.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Sur ce chapitre on retrouve :

- Les indemnités Maire Adjoints
- Les créances admises en non-valeur et les créances éteintes
- Les contributions aux organismes de regroupement
- La subvention à verser au CCAS pour équilibrer ce budget.

- Les subventions aux associations

Charges exceptionnelles (chapitre 67) :

Ces crédits ne peuvent être utilisés pour des dépenses courantes car il s'agit de charges relatives à des opérations exceptionnelles, règlementées par la nomenclature M14.

Dépenses imprévues (chapitre 022) :

L'article L 2322-2 du code général des collectivités territoriales permet de porter au budget tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues. Pour chacune des deux sections du budget, ce crédit ne peut être supérieur à 7,5 % des crédits correspondant aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Ce poste permet d'équilibrer la section de fonctionnement et contribuer à la conservation de notre fonds de roulement.

Virement à la section d'investissement (chapitre 023) :

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement.

OPO Budgétaires de transfert entre les sections (chapitre 042) :

Il s'agit des dotations aux amortissements.

d) Point sur le coût de la crise sanitaire

Les dépenses non réalisées pendant le confinement (spectacles, communication sur les événements sportifs ou culturels, hébergement des artistes, achats divers, restauration scolaire, centre de loisirs) sont estimées à **95 875 €**.

Les dépenses supplémentaires sur le chapitre 011 – charges à caractère général sont estimées à ce jour à 62 144 € et sur le chapitre 012 – charges de personnels, elles sont estimées à 27 800 € pour le versement de la prime « COVID ».

Les dépenses supplémentaires sur le chapitre 011 concernent l'achat de masques, de gel hydroalcoolique, de produits désinfectants, de moyens de communication à distance, de frais d'affranchissement pour les masques distribués à la population, de l'achat de prestations pour le mode de garde alternatif).

Les recettes non perçues sont quant à elles, estimées à 259 108 €. Elles concernent les locations de salles, la billetterie sur les spectacles, les produits relatifs à la crèche et halte-garderie, au centre de loisirs, à la restauration scolaire, aux droits de place sur les marchés et enfin à une diminution des droits de mutation.

A la date de la construction de ce budget primitif, la perte pour la collectivité est donc estimée à 253 177 €

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement d'une commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures à venir. Le remboursement du capital de la dette.
- En recettes : Pour faire face à leurs dépenses d'équipement, les communes bénéficient de subventions d'investissement versées par l'Etat, la Région, le Département ou l'EPCI, pour soutenir un programme d'investissement bien particulier, de leur autofinancement et des prêts accordés par des caisses publiques ou par des organismes privés.

La section d'investissement s'équilibre à 4 635 708,67 €

b) Les recettes d'investissement

Chapitre	NOUVEAUX CREDITS	RAR	Total budgété
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	231 432,00	140 198,00	371 630,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	231 432,00	140 198,00	371 630,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	153 243,00		153 243,00
1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	698 759,75		698 759,75
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	852 002,75	0,00	852 002,75
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 083 434,75	140 198,00	1 223 632,75
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 046 363,00		3 046 363,00
040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	304 966,00		304 966,00
041 - OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES PATRIMONIALES	2 773,00		2 773,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	3 354 102,00	0,00	3 354 102,00
001 - SOLDE D'EXECUTION SECTION INV. REPORTE	57 973,92		57 973,92
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 495 510,67	140 198,00	4 635 708,67

✚ Les subventions d'investissement (chapitre 13)

✚ Les Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :

Ce chapitre comprend :

- le Fonds de Compensation de la TVA. Cette recette évolue avec le volume d'équipement de l'exercice N-2.
- La taxe d'aménagement (**article 10226**) : La taxe d'aménagement qui s'applique lors du dépôt d'un permis de construire.
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (**article 1068**) correspondant à la recette nécessaire pour :

* financer le montant des restes à réaliser de l'exercice 2019 à reporter sur 2020.

- ✚ **Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)** : il s'agit de l'autofinancement
- ✚ **Les opérations d'ordre budgétaires de transfert entre section (chapitre 040)** : Il s'agit de la dotation aux amortissements qui constitue l'autofinancement obligatoire.
- ✚ **Le solde d'exécution de la section d'investissement (chapitre 001)** : résultat constaté à la fin de l'exercice 2019

c) Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	NOUVEAUX CREDITS	RAR	Total budgété
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	30 000,00	0,00	30 000,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	172 860,00	99 231,00	272 091,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 844 990,00	323 955,01	2 168 945,01
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	943 900,00	188 648,04	1 132 548,04
204 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	397 172,00	285 097,62	682 269,62
<i>dont AC</i>	<i>397 172,00</i>	<i>33 097,62</i>	<i>430 269,62</i>
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS AC	2 991 750,00	863 834,05	3 855 584,05
DEPENSES D'EQUIPEMENT YC AC	3 388 922,00	896 931,67	4 285 853,67
020 - DEPENSES IMPREVUES	248 021,00	0,00	248 021,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	98 300,00	0,00	98 300,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	346 321,00	0,00	346 321,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 735 243,00	896 931,67	4 632 174,67
040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SCTIONS	761,00	0,00	761,00
041 - OPO BUDGETAIRES PATRIMONIALES	2 773,00	0,00	2 773,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 534,00	0,00	3 534,00
001 - SOLDE D'EXECUTION SECTION INV. REPORTE			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 738 777,00	896 931,67	4 635 708,67

- ✚ **Dépenses imprévues (chapitre 020)** : Comme pour la section de fonctionnement, le crédit pour dépenses imprévues ne peut être supérieur à 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section. Les restes à réaliser et les dépenses budgétaires prévisionnelles, qui ne donneront pas lieu à décaissement, soit les dépenses d'ordre et les reprises de déficits antérieurs, en sont exclus.
- ✚ **Dépenses de dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)** : Le crédit de 30 000 € correspond au remboursement d'un trop perçu sur la taxe d'aménagement.
- ✚ **Dépenses relatives à la dette (chapitre 16)** : La collectivité rembourse actuellement deux emprunts.
- ✚ **Les opérations d'ordre budgétaire entre sections (chapitre 040)** : elles concernent l'amortissement des subventions d'investissement

 Dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) :

Chapitre	Nature	Sous Rub	Gestionnaire	Inscription budgétaire	Montant
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	2031	FRAIS D'ETUDE			
		212	ST	FRAIS D'ETUDES ELEMENTAIRE JEAN BONNET	1 200,00
		33	ST	1ERE PHASE REAMENAGEMENT SALLE POLYVALENTE	20 000,00
		411	ST	FRAIS D'ETUDES GYMNASSE RUE CREUSE (ETUDE DE SOL, CT, SPS)	17 500,00
		411	ST	FRAIS D'ETUDES TRVX DOJO AV JACQUES DOUFFIAGUES	9 800,00
		412	ST	MAITRISE D'OEUVRE CONSTRUC CLUB HOUSE STADE LC	60 000,00
		71	ST	MISSION EXPERTISE SUR PROBLEMES RECURRENTS POSTE ET LOCAL AM	3 000,00
	Total : 2031				111 500,00
	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVET, LICENCES, LOGICIELS			
		020	SA	LOGICIEL CIMETIERE	8 400,00
		020	SA	PROVISION POUR LOGICIEL ANALYSE FINANCIERE	9 000,00
		020	ST	PROVISION POUR LOGICIEL	2 000,00
		023	COM	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	960,00
		213	SCOL	LOGICIEL - PROV NOUVEAU PORTAIL FAMILLE	30 000,00
		64	PE	LOGICIEL POINTAGES HG ET CF	11 000,00
	Total : 2051				61 360,00
	Total : 20				172 860,00
204	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT VERSEES				
	2046	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT			
		01	SA	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	397 172,00
	Total : 2046				397 172,00
	Total : 204				397 172,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	2116	CIMETIERES			
		026	SA	CIMETIERE DES CARMES CREATION CARRE CAVURNES	6 000,00
		026	SA	REPRISE DE CONCESSIONS	8 300,00
	Total : 2116				14 300,00
	2118	AUTRES TERRAINS			
		824	SA	RESERVES FONCIERES Y COMPRIS ACQUISITION 37 AV. GENERAL DE G	760 000,00
	Total : 2118				760 000,00
	2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES			
		823	ST	COMPLEMENT RAR FACTURE CHAUVIRE PEPINIERE	770,00
		823	ST	PLANTATIONS D'ARBRES PARKING SDF MONTISSION	23 500,00
		823	ST	PROVISION PLANTATION D'ARBRESET ARBUSTES	3 000,00
	Total : 2121				27 270,00
	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS			
		211	ST	AMENAGEMENT AIRE DE JEUX MATERNELLE JEAN BONNET	4 000,00
		211	ST	REMISE AUX NORMES AIRE DE JEUX MATERNELLE MAURICE GENEVOIX	11 500,00
		212	ST	AMENAGEMENT ET VIABILISATION TERRAIN EJB POUR CLASSE MODULA	53 000,00
		412	ST	REPRISE DU TERRAIN D'HONNEUR STADE LC	40 000,00
		421	ST	REMPLACEMENT CLOTURE AIRE DE JEU CLSH	4 500,00
		823	ST	CREATION AIRES DE JEUX	25 000,00
		823	ST	JEUX EXTERIEUR LEVEE DES CAPUCINS	1 000,00
	Total : 2128				139 000,00
	21311	HOTEL DE VILLE			
		020	ST	ACCESSIBILITE MAIRIE	36 750,00
		020	ST	REAMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE YC SALLE CONVIVALIT	40 000,00
		020	ST	SANITAIRE RH	5 000,00
		020	ST	TRAVAUX ETANCHEITE MUR COTE CHAUFFERIE DE LA MAIRIE	12 500,00
	Total : 21311				94 250,00
	21312	BATIMENTS SCOLAIRES			
		212	ST	ISOLATION ELEMENTAIRE JEAN BONNET	192 000,00
		212	ST	MISE AUX NORMES BLOC COUPE FEU RDC ELEMENTAIRE DV	4 128,00
	Total : 21312				196 128,00

21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS			
	020	ST	PROVISION IMPREVUS BATIMENTS	5 000,00
	112	ST	REAMENAGEMENT LOCAL POLICE MUNICIPALE DONT ACCUEIL	15 600,00
	33	ST	CHANGEMENT DU SOL SCENE ESPACE SCENIQUE	6 000,00
	33	ST	MISE AUX NORMES SYSTEME DE DESENFUMAGE SALLE MONTISSION	20 000,00
	411	ST	CHANGEMENT PORTE D'ENTREE PRINCIPALE GYMNASSE TRAVERS	16 000,00
Total : 21318				62 600,00
2132	IMMEUBLE DE RAPPORT			
	71	ST	PROVISION TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX	10 000,00
Total : 2132				10 000,00
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS			
	020	ST	AUTOCOM MAIRIE	17 000,00
	020	ST	AUTOMATISATION PORTAIL DU CTM	4 500,00
	020	ST	DEPLACEMENT PORTAIL SITE ESPACE VERTS POUR REALISATION PARKI	10 200,00
	211	ST	INSTAL. VISIOPHONE SALLE ATSEM MATERNELLE JB	2 150,00
	212	ST	BAIE DE BRASSAGE ELEMENTAIRE DEMAY VIGNIER	2 805,00
	212	ST	VISIOPHONE PORTAIL ENTREE ELEMENTAIRE JEAN BONNET	7 800,00
	321	ST	TRAVAUX CLIMATISATION BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	37 000,00
	33	CULT	BORNES WIFI SDF MONTISSION	1 080,00
	33	ST	SONORISATION SALLE MONTISSION TRANCHE 2	30 000,00
	64	ST	CLIMATISATION RDC MAISON PETITE ENFANCE	25 000,00
Total : 2135				137 535,00
2151	RESEAUX DE VOIRIE			
	822	ST	PLACE PMR PARKING LES CROCETTES	7 272,00
	822	ST	PLACES DE PARKING ABORDS JEAN BONNET	23 000,00
	822	ST	PROVISION TRVX VOIRIE SUR ESPACES COMMUNAUX	5 000,00
	91	ST	INSTALLATION VOIRIE -CANIVEAUX MARCHE ILE DE CORSE	7 000,00
Total : 2151				42 272,00
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE			
	821	ST	PROVISION MOBILIER URBAIN	3 000,00
	821	ST	SECURISATION ABORDS MONTISSION	20 000,00
Total : 2152				23 000,00
21533	RESEAUX CABLES			
	020	ST	RACCORDEMENT AU RESEAU (CONNEXION INFORMATIQUE) SITES EXT	40 000,00
Total : 21533				40 000,00
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION			
	814	ST	ECLAIRAGE VENELLE GYMNASSE RUE CREUSE - RUE PAUL RATOUIS	4 300,00
	824	ST	PROVISION EXTENSION RESEAUX D'ELECTRIFICATION	22 000,00
Total : 21534				26 300,00
21568	AUTRES MATERIEL OU OUTILLAGE DE VOIRIE			
	113	ST	EXTINCTEURS BATIMENTS COMMUNAUX	2 835,00
	114	SEC	EXTENSION VIDEO-PROTECTION 8 CAMERAS SUPP	40 000,00
	114	SEC	MATERIEL PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2 000,00
Total : 21568				44 835,00
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE			
	020	ST	PROVISION MATERIEL CTM	2 000,00
	023	COM	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	21 200,00
	023	ST	RACCORDT ELECTRIQUE PANNEAU LUMINEUX N°3 CARREFOUR ANGUI	0,00
	112	SEC	CASQUES POLICE MUNICIPALE	464,00
	823	ST	PROVISION MATERIEL EV	5 000,00
Total : 2158				28 664,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT			
	020	ST	ACQUISITION D'UNE BENNE POUR LE CTM	6 200,00
	020	ST	ACQUISITION D'UNE REMORQUE	2 300,00
	020	ST	MATERIEL DE TRANSPORT CTM	23 000,00
	020	ST	MATERIEL DE TRANSPORT POLYVALENT	14 700,00
	33	ST	VEHICULE POLE GARDIEN	25 000,00
Total : 2182				71 200,00

2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE			
	020	SA	PC PORTABLES POUR TELETRAVAIL	2 900,00
	020	ST	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE TOUS SERVICES	10 000,00
	021	SA	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE POUR LES ELUS	10 000,00
	212	SCOL	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE ELEMENTAIRE DV	10 500,00
	212	SCOL	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE ELEMENTAIRE JB	3 500,00
	213	SCOL	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE PERISCOL	10 000,00
	421	SCOL	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE CLSH	1 300,00
	64	PE	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 000,00
Total : 2183				51 200,00
2184	MOBILIER			
	020	SA	MOBILIER MAIRIE	2 000,00
	212	SCOL	MOBILIER OUVERTURE DE CLASSE	5 000,00
	251	SCOL	ETAGERE	2 000,00
	251	SCOL	MOBILIER RESTAURANT SCOLAIRE - TABLE DE TRI	3 500,00
	421	SCOL	MOBILIER CENTRE DE LOISIRS	2 000,00
Total : 2184				14 500,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	020	ST	CLIMATISATION MOBILE	1 500,00
	020	ST	PROVISION AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES SERVICE MENAGE	1 500,00
	020	ST	REPLACEMENT BAIES ENTOILÉES BARNUM	2 400,00
	023	COM	DISPOSITIF WIFIAEU	1,00
	023	COM	PANNEAU EXPRESSION LIBRE, VITRINES AFFICHAGE, ENSEIGNE BIBLI	18 950,00
	112	SEC	1 APPAREIL ETHYLOTTEST	1 400,00
	112	SEC	1 PISTOLET A IMPULSIONS ELECTRIQUES	3 000,00
	112	SEC	1 RADAR PEDAGOGIQUE	2 250,00
	112	SEC	3 APPAREILS PROCES VERBAL ELECTRONIQUES	5 000,00
	112	SEC	5 CAMERAS PIETONS	3 000,00
	112	SEC	CHANGEMENT ARMEMENT POLICIERS MUNICIPAUX	4 025,00
	211	SCOL	IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERNELLE JB - 300 X 4 CLASSES	1 200,00
	211	SCOL	IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERNELLE MG : 300 X 6 CLASSES	1 800,00
	212	SCOL	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ELEM DVCJ - 250 € x 10 CL	2 500,00
	212	SCOL	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ELEMENTAIRE JB	2 750,00
	311	CULT	INSTRUMENTS DE MUSIQUE	2 000,00
	33	CULT	3 CHARIOTS DE CUISINE POUR SDF MONTISSON	480,00
	33	CULT	MATERIEL D'EXPOSITION POUR LE CHATEAU	5 000,00
	33	CULT	SONO PORTABLE	1 500,00
	64	PE	MEUBLE CASIER	380,00
	64	PE	POUSSETTES ET SIEGES AUTO POUR LA CRECHE	1 300,00
Total : 2188				61 936,00
Total : 21				1 844 990,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	2313	CONSTRUCTIONS		
	212	ST	TRANSFORMATION LOGEMENTS EN DEUX SALLES DE CLASSES DV	336 000,00
	212	ST	TRAVX ELECTRICITE PO INSTALL TABLEAUX INTERACTIFS ELEM CJ	3 000,00
	212	ST	TRX ELECTRICITE PO INSTALLATION TABLEAUX INTERACTIFS EJB	3 000,00
	411	ST	CREATION SALLE CONVIVIALITE GYMNASSE RUE CREUSE	378 000,00
	411	ST	EXTENSION DOJO	192 000,00
Total : 2313				912 000,00
	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE		
	822	ST	PARKING GYMNASSE RAYMOND TRAVERS	31 900,00
Total : 2315				31 900,00
Total : 23				943 900,00
TOTAL				3 738 777,00